



L'UTILISATION DES DISPOSITIFS DE MICROCRÉDIT DANS LE CONTEXTE DE LA RÉINTÉGRATION DES MIGRANTS

Résumé





RÉSUMÉ

La microfinance et plus particulièrement le microcrédit présentent des avantages significatifs susceptibles d'être mis à profit pour améliorer la durabilité de la réintégration. Elle est régulièrement mentionnée par les praticiens et les experts de la réintégration des migrants de retour lorsqu'ils discutent des moyens de renforcer la durabilité de la réintégration. Cependant, très peu de programmes de réintégration des migrants prévoient des dispositifs de microcrédit considérés comme une forme d'aide à la réintégration ou comme un complément à cette aide.

Le Pôle de Gestion des Connaissances UE-OIM a rédigé une *monographie* sur l'utilisation des dispositifs de microcrédit dans le contexte de la réintégration des migrants, en vue d'informer et de soutenir les praticiens de la réintégration qui envisagent d'inclure un volet microcrédit dans leur programme. Ce document s'adresse plus généralement à toute personne qui, à un titre ou un autre, s'occupe de la réintégration des migrants (y compris au niveau de la formulation des politiques et de la conception des programmes) et de microfinance (y compris le personnel des institutions de microfinancement envisageant de cibler des migrants de retour). S'appuyant sur des études de cas et des entretiens avec des praticiens de la réintégration et des experts de la microfinance, cette monographie entend analyser les modalités d'utilisation du microcrédit dans le contexte des programmes de réintégration des migrants, et répondre aux questions suivantes : Le microcrédit peut-il valablement remplacer ou compléter les subventions à la réintégration habituellement attribuées dans le cadre des programmes de réintégration ? Si oui, dans quels contextes et à quelles conditions peut-il être envisagé ? Quels sont les principaux aspects à prendre en compte au moment de concevoir et de mettre en œuvre des interventions reliant le microcrédit à la réintégration des migrants ? Et que peuvent faire les organisations s'occupant de la réintégration pour faciliter l'accès des migrants de retour au microcrédit, le cas échéant ?

Microfinance et microcrédit

La microfinance peut être définie comme une vaste catégorie de services financiers (comprenant le microcrédit, la microassurance, la microépargne et les services de transfert de fonds) et non financiers (assistance technique, formation et mentorat) destinés à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux institutions financières traditionnelles.

Le microcrédit désigne un dispositif de crédit destiné aux personnes exclues du système bancaire traditionnel. Il s'agit généralement de prêts de faible montant accordés par des institutions de microfinancement à des individus ou à des groupes. Les conditions de prêt sont plus souples que celles des banques traditionnelles, car les institutions de microfinancement sont moins strictes en ce qui concerne les garanties (par exemple la maison, des terres, des biens), les garants (les personnes garantissant le remboursement), l'apport en capital propre, les revenus réguliers et/ou les antécédents financiers personnels. C'est pourquoi les partisans du microcrédit en soulignent les avantages, notamment le fait qu'il donne accès à des liquidités à des clients généralement exclus des services financiers et qu'il évite aux emprunteurs d'avoir à chercher des prêts par des voies informelles, par exemple en recourant aux usuriers pratiquant des taux d'intérêt exorbitants. Ils considèrent le microcrédit comme un outil permettant de mettre fin à la pauvreté chronique, de développer l'entrepreneuriat et de réduire le chômage parmi les personnes et dans les communautés concernées. Pour leur part, les opposants au microcrédit affirment qu'il peut en réalité accroître le niveau de pauvreté parmi les populations à faible revenu en raison des taux d'intérêt élevés ou de l'accumulation de dettes par les emprunteurs. Ils estiment en outre que les crédits risquent de ne pas être utilisés pour des investissements productifs, mais à des fins de consommation.

Microcrédit et réintégration des migrants

Les migrants de retour bénéficiaires d'un programme de réintégration présentent souvent des caractéristiques communes qui plaideront pour ou contre ou entraveront leur accès à des dispositifs de microcrédit. Les migrants de retour peuvent



être coupés de leur pays d'origine, ce qui se traduit souvent par la perte (d'une partie) de leurs réseaux de soutien social, à laquelle s'ajoutent des problèmes psychosociaux, tels que l'isolement et des relations hostiles liées à leur retour. Les migrants de retour sont aussi souvent confrontés à des difficultés économiques qui peuvent être encore aggravées par des dettes existantes.

Les données de suivi et d'évaluation recueillies par l'OIM montrent que 79 pour cent des migrants de retour bénéficiaires d'une aide à la réintégration de l'OIM utilisent cette dernière pour créer des microentreprises. Un grand nombre de migrants de retour déclarent que l'aide à la réintégration est insuffisante pour créer des entreprises durables et qu'ils n'ont pas les capitaux nécessaires pour bien gérer leur entreprise ou la développer. Ceux qui réussissent à réunir des fonds supplémentaires le doivent souvent à leurs amis et à leurs proches. Les études révèlent en outre qu'une grande partie des migrants de retour sont endettés à leur retour, et que la grande majorité des prêts sont également consentis par des amis et des proches.

Le microcrédit peut permettre aux migrants de retour d'avoir accès au capital et, ce faisant, de renforcer ou de développer leurs entreprises. Un coup de pouce donné à des activités génératrices de revenu leur permet de s'offrir des services essentiels et, par conséquent, d'améliorer leur bien-être général et leur stabilité, ainsi que ceux de leurs proches. Le microcrédit utilisé dans le contexte de la réintégration renforce également l'appropriation, par les migrants de retour, de leur processus de réintégration. Enfin, il peut créer des points de contact entre les migrants de retour et la population locale quand des microprêts sont accordés à des groupes mixtes. En définitive, il peut se traduire par une meilleure acceptation des migrants de retour dans les communautés dans lesquelles ils retournent.

Cependant, il reste un certain nombre d'obstacles à l'accès des migrants de retour aux services de microfinance, tels que les exigences imposées par les institutions de microfinancement (notamment en ce qui concerne la stabilité des revenus, les documents d'identité ou la durée minimale de résidence dans le pays d'origine) ou leur attitude négative envers les migrants de retour. En outre, étant donné qu'un microcrédit constitue une dette, il est essentiel de gérer les dispositifs de microcrédit avec soin afin d'éviter d'aggraver la situation économique des migrants de retour.

Expériences de microcrédits proposés à des migrants de retour

Dans le domaine de la réintégration des migrants, très peu de projets semblent comprendre une composante de microcrédit au-delà de simples renvois vers des institutions de microfinancement. Quelques projets intéressants ayant expérimenté le microcrédit comme une forme de soutien à la réintégration des migrants sont présentés, bien que les preuves de leurs effets soient limitées.

Le projet de l'OIM intitulé *Aide au retour volontaire et à la réintégration au Nigéria au départ de la Suisse* a offert des conditions de crédit avantageuses grâce à la création d'un fonds autorenouvelable permettant aux bénéficiaires de développer leur entreprise. Bien que seul un nombre limité de migrants de retour aient bénéficié de ce dispositif de microcrédit, le projet a donné des résultats encourageants : la plupart des bénéficiaires ont pu rembourser leur prêt, et certains d'entre eux ont bénéficié de plusieurs cycles de prêt.

Le projet *REMPLOY III* de l'OIM prévoyait l'octroi d'un soutien spécifique d'institutions de microfinancement de plusieurs pays d'origine à des migrants revenant d'Italie. Ceux dont le plan d'entreprise était le plus prometteur ont été soutenus par des institutions de microfinancement afin de le renforcer et éventuellement demander un prêt. Bien que ce projet ait été encourageant, le manque de données de suivi ne permet pas de tirer des conclusions sur son efficacité.

Le projet *Prottasha*, mis en œuvre au Bangladesh par l'OIM en partenariat avec le Comité du Bangladesh pour le progrès rural, oriente les migrants de retour intéressés vers des institutions de microfinancement. Les quelques migrants qui ont ainsi été orientés et ont effectivement obtenu un prêt ont fait état de résultats prometteurs quant à leur situation économique individuelle



et leur capacité de remboursement des microprêts. Dans le même temps, des problèmes liés au statut des migrants de retour subsistent, tels que l'exclusion des services financiers traditionnels, ainsi que la réticence des institutions de microfinancement à inclure les migrants de retour dans leurs programmes. L'OIM et le Comité du Bangladesh pour le progrès rural s'efforcent de faciliter l'accès des migrants de retour au capital en sensibilisant les institutions financières, en aidant les intéressés à remplir les conditions requises pour l'obtention d'un prêt, et en étudiant d'autres moyens de faciliter leur inclusion financière.

Enseignements et recommandations

Ces expériences, ainsi que des entretiens avec des praticiens de la réintégration et des experts en microfinance, ont permis de tirer quelques enseignements et recommandations, qui sont récapitulés ci-dessous.

Inclure le microcrédit dans la boîte à outils de l'aide à la réintégration

Le microcrédit n'est pas adapté à tous les types de plans de réintégration. Il doit cibler le soutien aux entreprises et être réservé aux migrants de retour ayant un esprit d'entreprise, et dont les plans sont solides et nécessitent des capitaux additionnels qui ne sont pas disponibles autrement. Il ne doit pas remplacer les subventions à la réintégration et d'autres formes d'aide à la réintégration, mais être envisagé en complémentarité avec elles après une évaluation solide des besoins. Afin que son potentiel puisse être pleinement exploité, le microcrédit doit être associé à des consultations approfondies (les migrants de retour doivent être informés des possibilités et des risques liés au microcrédit), à un soutien aux entreprises (y compris une éducation financière et une formation à la gestion d'entreprise, un soutien à l'élaboration de plans d'entreprise, etc.) et à un mentorat et un suivi étroits. Ces activités de soutien complémentaires doivent être menées pour maximiser les effets positifs du prêt et s'assurer qu'il sera remboursé. Si elles sont disponibles et accessibles, d'autres sources de financement plus avantageuses pour les migrants de retour (par exemple épargne, amis et proches, partenaires commerciaux, prêts bancaires) doivent être envisagées. Il est impératif de mettre en place tous les garde-fous possibles pour éviter que les dispositifs de microcrédit n'enferment les migrants de retour dans un cycle d'endettement.

Adapter le microcrédit aux besoins des migrants de retour

Le microcrédit a plus de chance de renforcer la durabilité de la réintégration s'il est orienté vers la réintégration économique. Il est particulièrement avantageux pour la consolidation et/ou le développement d'activités prometteuses plutôt que pour la création d'entreprises aux premiers stades du processus de réintégration. Dans ce contexte, des conseils adaptés permettront aux migrants de retour de prendre une décision éclairée quant à l'opportunité de demander ou non un microcrédit. En outre, il est possible d'envisager un microcrédit communautaire, auquel cas un prêt est accordé à une communauté pour mettre en œuvre, renforcer ou développer un projet communautaire. De tels programmes, en particulier les prêts de groupe accordés aux coopératives de migrants de retour, peuvent contribuer à la cohésion du groupe et à la confiance mutuelle. Il est également possible d'accorder des prêts à des groupes mixtes composés de non-migrants et de migrants, afin que ceux-ci soient mieux acceptés dans les communautés dans lesquelles ils retournent.

Identifier, nouer et stimuler des partenariats avec des institutions de microfinance

Il convient d'envisager la microfinance (et plus largement les services financiers) dans le cadre de la cartographie et des évaluations effectuées au stade de la conception ou au début des programmes de réintégration. Le volet microcrédit d'un programme de réintégration doit être mis en œuvre par des institutions de microfinancement existantes et solides, qui seront sélectionnées selon un processus rigoureux de diligence raisonnable. La préférence sera donnée aux institutions de microfinancement qui témoignent d'une attitude positive envers les migrants de retour et fournissent un soutien complet incluant non seulement l'octroi d'un microcrédit, mais aussi une formation à la gestion d'entreprise et d'autres formes de soutien. D'une manière générale,



les organisations s'occupant de réintégration ne doivent pas mettre en œuvre directement des dispositifs de crédit et doivent clairement informer leurs bénéficiaires de la distinction entre l'aide à la réintégration fournie sous la forme de subventions (c'est-à-dire des biens, des services ou des espèces donnés aux migrants de retour qui ne doivent pas être remboursés) et le soutien sous forme de microcrédit (c'est-à-dire un capital prêté qui doit être remboursé après une certaine période), afin d'éviter toute confusion.

Associer les organisations s'occupant de la réintégration aux dispositifs de microcrédit pour les migrants de retour

Les organisations s'occupant de la réintégration peuvent faciliter l'accès des migrants de retour au microcrédit en entretenant des relations avec les institutions de microfinancement et en les soutenant. Elles peuvent sensibiliser ces dernières aux migrants de retour en tant que groupe cible potentiel, et les aider à adapter leurs procédures, exigences et services. Idéalement, il n'y a pas lieu de concevoir des programmes spécifiques pour les migrants de retour, mais certaines des exigences pour accéder à un prêt peuvent être assouplies, et/ou les procédures internes des institutions peuvent être réexaminées. Les organisations s'occupant de la réintégration peuvent également aider les institutions de microfinancement à étendre leurs services aux migrants de retour en les aidant à réaliser des évaluations de marché et en leur fournissant un soutien logistique pour atteindre les communautés de migrants de retour, surtout quand celles-ci se trouvent dans des zones reculées. Une fois que les institutions de microfinancement sont prêtes à soutenir des migrants de retour, les organisations s'occupant de la réintégration peuvent leur dispenser une formation approfondie sur les profils et les besoins particuliers des migrants de retour. Elles peuvent les aider à mieux comprendre le processus de réintégration et l'évolution des besoins financiers à chacune des phases du processus.

Dans certains cas, l'organisation s'occupant de la réintégration peut aller jusqu'à aider les institutions à réduire le risque financier associé à l'assistance aux migrants de retour en mettant en place un fonds autorenouvelable spécifique (ou d'un fonds de garantie de prêt).

Parallèlement, les organisations s'occupant de la réintégration peuvent faciliter l'accès des migrants de retour au microcrédit en leur fournissant un soutien adapté. Il s'agira par exemple de répondre à certaines des exigences des institutions de microfinancement, telles que l'obligation d'avoir un compte bancaire ou d'obtenir certains documents d'identité. En outre, les organisations s'occupant de la réintégration peuvent apporter leur soutien aux migrants de retour en assurant une formation en matière d'éducation financière et de création et de gestion d'entreprise, en les aidant à élaborer un plan d'entreprise, ou plus directement, en les aidant à accomplir les formalités de demande. Le cas échéant, les organisations s'occupant de la réintégration peuvent aider les migrants de retour à demander collectivement des prêts de groupe.

Grâce à leur solide expertise dans le domaine du retour et de la réintégration, à leur connaissance approfondie du groupe cible et à leur relation privilégiée et de confiance avec les migrants de retour, les organisations s'occupant de la réintégration peuvent être perçues comme une valeur ajoutée, tant par l'institution de microfinancement que par les migrants de retour. Cet élément peut être exploité pour mettre en relation les migrants de retour et les institutions de microfinancement (et autres fournisseurs de services financiers). Dans certains cas, les organisations s'occupant de la réintégration peuvent envisager de combler l'écart entre les subventions à la réintégration et le microcrédit en mettant en place une sorte de programme de microcrédit souple, consistant à accorder des prêts sans intérêt aux migrants de retour. Cependant, tout rôle plus actif de l'organisation s'occupant de la réintégration dans le processus d'octroi de microcrédits doit être examiné avec soin.

Conclusions

Le microcrédit peut être un complément pertinent et efficace de l'aide à la réintégration, mais il n'est pas toujours approprié et ne peut donc pas être recommandé comme une solution universelle pour les migrants de retour. Il est impératif de déterminer



l'opportunité de proposer un microcrédit au titre de l'aide à la réintégration pour s'assurer qu'il ne nuit pas aux migrants de retour. Le fardeau de la dette supplémentaire qu'il fait peser sur ces derniers, qui risque de les enfermer dans un cycle d'endettement, nécessite d'être dûment pris en considération. Cependant, le microcrédit peut aussi permettre aux migrants de retour de renforcer et/ou d'étendre leurs activités commerciales, augmentant ainsi leur stabilité et leur bien-être économiques et ceux de leurs proches.

Il est possible d'étudier plus en détail d'autres moyens de mobiliser des capitaux à l'appui des activités commerciales des migrants de retour que les prêts accordés par les proches ou les institutions financières (y compris les institutions de microfinancement). Les bénéficiaires peuvent être regroupés dans des projets collectifs pouvant attirer divers partenaires, tels que des investisseurs à impact social ou le secteur privé. En outre, d'autres dispositifs financiers fondés sur la solidarité et le soutien par les pairs, tels que les groupes d'épargne, peuvent être pris en considération à l'appui de la réintégration, et les organisations s'occupant de la réintégration pourraient envisager d'aider les communautés dans lesquelles les migrants retournent à mettre en place des groupes de soutien financier. De la sorte, les migrants de retour peuvent éviter certaines des exigences strictes régissant l'obtention de prêts auprès des banques traditionnelles ou des institutions de microfinancement, telles que la fourniture de documents d'identité ou de garanties. Ces programmes financiers peuvent engendrer une cohésion sociale et une solidarité, bien que les montants disponibles soient généralement limités et ne répondent pas forcément aux ambitions des migrants de retour.

Étant donné que les expériences en matière d'utilisation de dispositifs de microcrédit dans le contexte de la réintégration des migrants sont restées très limitées, il est nécessaire d'expérimenter plus avant cette démarche dans le cadre des projets de réintégration. En outre, il y a lieu de stimuler les études sur l'utilisation du microcrédit – et plus largement sur la microfinance – dans le contexte de la réintégration des migrants. Seule une solide base d'éléments factuels permettra d'inclure effectivement et de manière différenciée des volets relatifs à la microfinance dans les programmes de réintégration.

Des informations plus détaillées et des recommandations relatives à l'utilisation du microcrédit dans le contexte de la réintégration des migrants figurent dans la version intégrale de la Monographie, disponible [ici](#).



Raison d'être de la Série des Monographies sur la Réintégration Durable

Le présent document fait partie d'une série de *monographies* consacrées à certains aspects de la réintégration des migrants qui sont très peu étudiés, qui n'ont pas été pleinement mis en œuvre ou qui, lors des évaluations de programmes de réintégration, ont été considérés comme des lacunes ou des possibilités. Cette série de *monographies* vient compléter d'autres supports de connaissances élaborés par le Pôle de Gestion des Connaissances UE-OIM, tels que la série de *Fiches d'information sur les bonnes pratiques, pratiques prometteuses et pratiques innovantes*, la série de *Fiches d'information* et les travaux de recherche menés dans le cadre du Fonds de recherche du Pôle de Gestion des Connaissances. Les *monographies* visent à dresser l'état des lieux dans divers domaines liés à l'aide et aux programmes de réintégration et à proposer des pistes pour les futurs programmes de réintégration mis en œuvre par des gouvernements, des organisations internationales et des organisations non gouvernementales du monde entier.

Pôle de Gestion des Connaissances UE-OIM

Ce document a été élaboré et produit avec le soutien du Pôle de Gestion des Connaissances de l'UE-OIM, créé en septembre 2017 dans le cadre de l'Action pilote sur le retour volontaire et la réintégration durable à base communautaire, financée par l'UE. Le Pôle de Gestion des Connaissances vise à renforcer l'apprentissage par les programmes de retour et de réintégration et à appuyer l'harmonisation des approches, des processus et des outils dans le cadre des actions UE-OIM pour la protection et la réintégration durable des migrants en Afrique, en Asie et ailleurs dans le monde.